	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 6 décembre 2024	N° 2024-688

Convocation du 29 novembre 2024

Aujourd'hui vendredi 6 décembre 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :


M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCIANA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA
Mme Christine BONNEFOY à M. Patrick PUJOL
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
M. Radouane-Cyrille JABER à M. Olivier CAZAUX
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 6 décembre 2024	Délibération
	Direction du Pilotage et des Ressources - Pôle ter Bordeaux Direction gestion de l'espace public - Pôle ter Bordeaux	N° 2024-688

**Contrat de financement avec l'éco-organisme CITEO dans le cadre de l'appel à projet
"Mesures d'accompagnement pour l'amélioration du taux de collecte des emballages
et des performances des centres de tri par des solutions innovantes"- Décision -
Autorisation**

Monsieur Jean-Baptiste THONY présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Notre métropole est parmi les plus attractives de France comme en témoigne encore récemment l'accueil de rencontres sportives dans le cadre des derniers Jeux Olympiques. Cette attractivité représente un véritable défi pour nos politiques publiques dans tous les domaines notamment en ce qui concerne la propreté. Pour y faire face, les moyens mis en œuvre par Bordeaux Métropole s'améliorent et s'adaptent sans cesse dans une logique toujours plus vertueuse prônée désormais par la nouvelle Feuille de route propreté urbaine, adoptée en bureau métropolitain en septembre dernier.

Parmi les grands axes de cette démarche, comme la réduction des déchets sur l'espace public, figure l'accompagnement au changement de comportement. Dans ce but, une opération de sensibilisation a été menée sur les quais de Bordeaux alors que la Ville recevait, entre juillet et août, plusieurs matchs de football des Jeux Olympiques. Une campagne similaire avait déjà été conduite dans le cadre du projet co-financé en 2022 par l'éco-organisme Citeo, en anticipation de la mise en place progressive du tri sur l'espace, permettant d'équiper les quais de 192 corbeilles de tri. Malgré les efforts de communication et de sensibilisation menés globalement sur la question des déchets, plusieurs caractérisations de déchets sur les quais démontraient encore une part importante d'erreurs de tri dans les corbeilles.

Face à cela, cette nouvelle opération d'une douzaine de jours visait à sensibiliser les usagers (habitants et visiteurs) à la lutte contre les déchets abandonnés tout particulièrement dans un contexte estival et festif propice à la consommation nomade. Au total, ce sont près de 3 800 personnes qui ont été contactées.

L'opération s'est appuyée sur :

- Un quizz sur le niveau de tri de la personne : trieur novice (0 à 1 bon geste) / trieur moyen (2 à 3 bons gestes) / bon trieur (4 à 5 bons gestes) ;

- Un engagement sur un geste de tri, en utilisant le principe de la communication engageante.

L'originalité et la rigueur de la démarche ont retenu l'attention du jury « Levier innovation » de Citeo en juin dernier. L'éco-organisme souhaite aujourd'hui financer à hauteur de 80% cette campagne de mobilisation pour un montant estimé à 20 000 euros.

L'ensemble de la méthodologie employée par cette opération inédite et ses résultats feront l'objet d'une promotion de l'éco-organisme auprès des territoires avec lesquels il a également conventionné.

Pour rappel, Citeo est un éco-organisme agréé par l'État spécialisé dans le recyclage des emballages ménagers et des papiers graphiques.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les articles L5215-27 et L5217-2

VU les articles L541-10 et L541-10-1 du Code de l'Environnement

ENTENDU le rapport de présentation

DECIDE

Article 1 : D'autoriser Madame la Présidente à signer le contrat de financement avec l'éco-organisme CITEO pour l'obtention d'un financement décerné par son jury Levier innovation,

Article 2 : D'imputer la recette correspondante sur le budget principal, article 7574 fonction 7222 opération 05P184O012 pour un montant estimé à 20 000 euros.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 6 décembre 2024

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 17 DÉCEMBRE 2024	Pour expédition conforme, par délégation, le Conseiller délégué, Monsieur Jean-Baptiste THONY
DATE DE MISE EN LIGNE : 17 DÉCEMBRE 2024	